



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/IG.49/1
14 janvier 1984

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Réunion extraordinaire des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs

Athènes, 10 - 13 avril 1984

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Règlement intérieur.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Pouvoirs.
6. Rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1983 et recommandations concernant les activités à entreprendre pendant l'exercice biennal 1984 - 1985, avec les propositions budgétaires y relatives.
7. Planification intégrée de la mise en valeur et de la gestion des ressources du bassin méditerranéen:
 - a) Plan bleu
 - b) Programme d'actions prioritaires
 - c) Aires spécialement protégées en Méditerranée
8. Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL Phase 2):
 - a) Surveillance continue
 - b) Recherche

- c) Mise en oeuvre scientifique et technique des Protocoles sur la pollution tellurique et sur les immersions.
 - d) Critères de qualité de l'environnement.
9. Convention - cadre pour la protection de l'environnement méditerranéen et protocoles y relatifs:
- a) Application de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.
 - b) Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs.
 - c) Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique.
 - d) Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique.
 - e) Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée.
 - f) Autres questions juridiques.
10. Incidences institutionnelles et financières du Plan d'action:
- a) Coordination
 - b) Réunions
 - c) Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures
 - d) Formation et échange d'information
 - e) Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
 - f) Cycle de programmation et budgétaire du Plan d'action
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.
13. Clôture de la réunion.